

Questions fréquentes concernant le projet d'accompagnement au numérique (acquisition d'un Chromebook)

Quel est l'objectif de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Dans son plan d'action contre la fracture numérique, la Fédération Wallonie-Bruxelles met en place des mesures afin d'équiper les élèves d'un matériel informatique, et ce à moindre coût.

Quel est l'objectif du Collège ?

Le Collège souhaite diversifier les outils et les modes d'apprentissages dans une perspective d'autonomisation de ceux-ci. Loin de vouloir en faire un outil unique et systématique, le Collège veut exploiter l'utilisation du Chromebook comme un moyen supplémentaire dans la « boîte à outils » des enseignants et des élèves.

Quels éléments ont motivé le choix d'un Chromebook ?

- Ses caractéristiques techniques (format, poids, solidité, autonomie de la batterie, ...)
- La facilité d'utilisation pour l'élève (Chrome OS) et de gestion du matériel par le Collège (Google Workspace)
- La garantie du constructeur et le support du fournisseur.
- Le coût raisonnable de l'appareil

Qu'est-ce qu'un Chromebook ?

Chromebook est le nom donné par Google aux ordinateurs portables fonctionnant sous le système d'exploitation Chrome OS. Ces appareils sont principalement destinés à exécuter des tâches avec pour seule interface le navigateur web « Google Chrome ». La plupart des applications et de leurs données résident dans le « cloud » plutôt que sur l'appareil lui-même.

Quels sont les avantages d'un Chromebook ?

Les Chromebook apportent plusieurs avantages sur les ordinateurs portables habituels : une interface graphique unifiée et simplifiée, une facilité de gestion des applications, une sauvegarde en ligne, la sécurité des données, un système d'exploitation peu sujet aux virus informatiques et bien entendu, son coût !

A qui est destiné le Chromebook ?

Le Collège Jean XXIII équipe tous les élèves du 2e degré. Le Collège ne refusera pas une commande (achat immédiat ou achat étalé) au bénéfice d'un élève du 3e degré. Les élèves du 1e degré ne sont actuellement pas éligibles au projet de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quels sont les caractéristiques techniques du Chromebook proposé par le Collège ?

Le Chromebook destiné aux élèves est un HP Chromebook 11 G9 EE (Education Edition) dont vous trouverez les caractéristiques techniques en [suivant ce lien](#).

Dois-je prendre mon Chromebook tous les jours à l'école ?

L'élève emporte son Chromebook tous les jours au Collège en tant qu'outil pédagogique. Celui-ci ne sera pas obligatoirement utilisé ni à tous les cours, ni pendant la durée complète d'un cours. Il sera utilisé selon les besoins pédagogiques du cours.

Puis-je recharger mon Chromebook au Collège ?

L'élève s'assure que la batterie du Chromebook soit suffisamment chargée pour être fonctionnelle jusqu'au terme de la journée. Aucune possibilité de recharge sur le secteur ne sera accordée durant la journée. La batterie est prévue pour pouvoir assurer une journée de travail dans les conditions scolaires. Seule l'alternative d'une batterie extérieure (Power Bank) à charge de l'élève sera éventuellement tolérée par le titulaire du cours.

Le Collège prévoit-il une formation liée à l'utilisation du Chromebook ?

Une formation spécifique des élèves sera organisée lors de la mise à disposition du matériel à l'élève. Des ateliers de perfectionnement seront également organisés pendant le second semestre à l'instar des ateliers méthodologiques proposés aux élèves en mai et novembre 2021.

L'école prévoit-elle un encadrement lié à l'utilisation de ce type d'outil ?

L'utilisation scolaire d'un outil numérique présentera l'opportunité d'éduquer les élèves à une utilisation raisonnée, saine et respectueuse de celui-ci (esprit critique, respect, sensibilisation aux dangers, temps passé devant les écrans, utilisation éthique, travail collaboratif, ...).

Qu'est-ce que l'achat immédiat ?

L'achat immédiat se fait via un paiement unique de 156 € pour le vendredi 7 juillet au plus tard.

Qu'est-ce que l'achat étalé ?

L'achat étalé se fait via 3 paiements de 52 € aux dates suivantes : le vendredi 7 juillet 2023 au plus tard, le vendredi 8 septembre 2023 au plus tard et le vendredi 3 novembre 2023 au plus tard. L'élève et sa famille sont définitivement propriétaire du Chromebook après le 3ème paiement.

Qu'est-ce que le prêt ?

Le système de prêt est réservé aux familles pour lesquelles les trois autres formules ne sont pas envisageables sur un plan financier. L'élève et sa famille ne sont pas propriétaires du Chromebook, qui devra être rendu avec son alimentation et sa housse le jour de la remise des bulletins de juin ou lors du départ anticipé de l'élève du Collège. Une **caution de 50 €** est exigée.

Quand suis-je réellement propriétaire du Chromebook ?

L'élève et sa famille sont définitivement propriétaires du Chromebook dès le paiement complet de l'appareil. Ce n'est jamais le cas dans le cadre d'un prêt.

Comment puis-je réaliser le(s) paiement(s) ?

A l'aide d'un versement sur le compte BE20 7320 0621 8256 du Collège avec la communication NOM, prénom, classe de l'élève suivi de « Chromebook ».

Quels sont les conditions d'utilisation du Chromebook ?

L'utilisation du Chromebook est limitée au compte scolaire entre 8h00 et 16h30 les jours d'école (13h00 le mercredi) selon les éphémérides annuelles du Collège. Dès le paiement complet de l'appareil, l'utilisation deviendra étendue, via un compte personnel (en dehors des heures scolaires et hors jours d'école). Dans le cadre d'un prêt, l'utilisation du Chromebook est toujours limitée au compte scolaire.

Qu'est-ce qu'un compte scolaire ?

Pour s'authentifier sur son Chromebook, tout élève dispose d'un compte scolaire (@jean23.net). Ce compte limite l'utilisation du Chromebook aux seules applications prédéfinies par le Collège et filtre l'accès à l'Internet suivant des règles également déterminées par l'établissement. Durant les heures d'ouverture du Collège (8h00 à 16h30, 13h00 le mercredi), l'élève ne peut utiliser que son seul compte scolaire.

Qu'est-ce qu'un compte personnel ?

Une fois l'appareil entièrement payé, l'élève peut également s'authentifier avec un compte personnel (compte Google). Le Collège ne place aucune règle relative aux comptes privés. Les parents soucieux de cerner l'utilisation du Chromebook par leur enfant peuvent s'informer auprès de l'Association des Parents qui leur donnera une série de conseils.

Que se passe-t-il si j'oublie de réaliser un paiement dans le cadre d'un achat étalé ?

En cas de défaut de paiement des échéances, le contrat d'achat n'étant plus respecté, le statut du Chromebook sera modifié en contrat de prêt. Dès lors, l'appareil devra être remis au Collège lors de la remise du bulletin de juin, à défaut son utilisation sera bloquée.

Quand vais-je recevoir mon Chromebook ?

La livraison du matériel aux élèves est prévue dans le courant du mois de septembre, le jour de la formation. Le Chromebook (chargé et étiqueté), l'alimentation ainsi qu'une housse de protection, sont cédés contre un accusé de réception. L'élève signale à ce moment-là toute anomalie rencontrée sur son Chromebook. Les parents signent un 2e document identique et le retournent au Collège le jour scolaire qui suit la réception du matériel.

Que se passe-t-il si je quitte le Collège (dans d'achat étalé ou d'un prêt) ?

Lors d'un prêt ou d'une location-achat, suspendus avant terme parce que l'élève quitte le Collège, le Chromebook, son alimentation et sa housse devront être rendus le dernier jour de présence de l'élève au Collège.

Qu'en est-il de la garantie et des mises à jour du Chromebook ?

- La garantie du constructeur (Hewlett-Packard) est de 36 mois.
- Les mises à jour du système d'exploitation (ChromeOS) sont garanties jusqu'en juin 2027.
- Les mises à jour de sécurité sont garanties jusqu'en juin 2028.

Y a-t-il un « Support » organisé au Collège ?

L'élève qui se pose des questions relatives au mode de fonctionnement du Chromebook, de Chrome OS ou d'une éventuelle application, contactera le service de support via Smartschool ou via l'adresse chromebook@jean23.be

L'élève qui rencontre un dysfonctionnement (défaut, panne, bris, ...) concernant son Chromebook, se présente rapidement à la permanence organisée de 12h50 à 13h20 au local B43, excepté le mercredi.

Qu'en est-il en cas de panne ou de bris (première intervention) ?

L'élève se présente rapidement à la permanence organisée de 12h50 à 13h20 au local B43 (excepté le mercredi). Un montant de 60,50 € est requis pour toute demande de réparation. Dès réception du paiement, l'élève reçoit un Chromebook en prêt le temps de l'intervention.

- Si la panne rentre dans les critères de la garantie, l'élève récupère son Chromebook ainsi que ses 60,50 €.
- Si la panne ne rentre pas dans les critères de la garantie et qu'il s'agit d'une première intervention, l'élève récupère son Chromebook mais ne recouvre pas ses 60,50 €.

Qu'en est-il en cas de panne ou de bris (deuxième intervention hors garantie) ?

Si la panne ne rentre pas dans les critères de la garantie et qu'il s'agit d'une seconde intervention (ou plus), l'élève et ses parents seront avertis du montant de la réparation (devis).

- En cas d'accord, l'élève récupère son Chromebook après s'être acquitté de l'éventuel supplément aux 60,50 € déjà versés.
- En cas de refus, l'élève ne récupère pas son Chromebook mais recouvre ses 60,50 € déjà versés. L'élève et ses parents s'engagent à renouveler l'appareil.

Qu'en est-il en cas de perte ou de vol ?

En cas de perte ou de vol, la plateforme de gestion gérée par le Collège permet de bloquer le Chromebook à distance. Il est alors inutilisable et un message demandant son retour au Collège apparaît à l'écran. L'élève doit donc dans les deux cas avvertir au plus vite le service de support du Collège via Smartschool ou via l'adresse chromebook@jean23.be

Dans la situation où le Chromebook ne serait pas ramené au Collège dans les deux semaines suivant la déclaration de perte ou de vol, l'élève et ses parents seront tenus de payer les sommes restantes dues lors d'un achat étalé ou d'une location-achat.

Qu'en est-il de la protection de la vie privée ?

« Google Workspace for Education » permet aux élèves d'accéder à certains services de Google, appelés Services supplémentaires, qui peuvent donner lieu à de la publicité ciblée. La plupart de ces services seront désactivés par le Collège, seuls ceux indispensables aux apprentissages seront maintenus.

Lors de la création d'un compte pour l'élève, les seules informations personnelles à l'élève accessibles à Google seront le nom et prénom, son identifiant et son mot de passe.